



RAPPORT du PRÉSIDENT :

L'exercice 2017-2018 a marqué la fin des travaux de la commission consultative sur l'initiative Pidoux. Il s'agissait de trouver une alternative à la proposition du député & municipal lausannois qui vise à réintroduire dans la Loi Vaudoise sur l'Energie (LVEne) les alinéas retirés en début de la discussion au Grand Conseil en septembre 2013. M. Pidoux avait admis que les règles de la bonne foi ont été quelque peu malmenées. Il a fait accepter par le Grand Conseil l'idée que le Conseil d'Etat soumette une alternative à la réintroduction de l'article 30a al.2.

Une commission consultative, où la CVI comme notre association étaient représentées, s'est réunie à 9 reprises entre le 10 février 2016 et le 15 février 2018. Les représentants de la DIREN (Direction de l'Energie) ont soumis un projet dont l'esprit paraissait acceptable à beaucoup : limiter l'obligation de démanteler chauffages et chauffe-eau électriques aux installations dont la consommation réelle est excessive.

L'avant-dernière séance de commission le 7 février 2018 s'est terminée sur une déclaration fracassante : *« Ma fonction de directeur de l'Energie m'impose une responsabilité vis-à-vis du changement climatique... Il faut éradiquer les chauffages électriques, ce mode de chauffage peu efficace... »*.

Déclaration complétée dans un mail adressé le 27 mai à votre président qui évidemment avait réagi : *«... il faut réduire la consommation électrique des bâtiments pour permettre notamment la mobilité électrique. »*

Par écrit et avant la dernière séance du 15 février 2018, j'ai non seulement donné les raisons qui nous font rejeter le projet de la DIREN mais présenté à nouveau en guise de contre-projet, l'idée de commencer par constituer un Observatoire de la Consommation Energétique des Ménages Vaudois. Cette idée fut bien reçue par les participants extérieurs à la DIREN, notamment par Mme Baehler-Bech, députée Les Verts et co-initiante avec M. Pidoux, qui l'a reprise en déposant au Grand Conseil une motion équivalente.

La DIREN n'a organisé aucun tour de table ni sur son projet de décret, ni sur notre contre-proposition. Il s'agit donc d'un passage en force.

Et maintenant ?

Le Conseil d'Etat devrait soumettre cet automne un contre-projet à la Commission cantonale consultative sur l'Energie (COMEN) dont la composition n'est pas publique et dont les débats sont confidentiels.

Et après ?

Quel projet sortira de la COMEN sous la forme d'un EMPD (Exposé des Motifs et Projet de Décret) ? Nous attendons ce projet, nous l'analyserons dans l'état d'esprit exposé ci-dessus. **S'il ne nous convient pas, nous continuerons la lutte.**

Jean-Pierre Mérot, président de l'association.

Comme indiqué plus haut dans la convocation, nos comptes seront publiés sur notre site le 15 septembre. Vous verrez que votre comité a poursuivi une gestion très parcimonieuse des cotisations que vous avez versées. Nous avons augmenté notre trésor de guerre de 8'000 CHF, soit 22% des cotisations encaissées. Ces 130'000 CHF mis de côté nous permettront d'agir. De cela, vous pouvez être sûrs !